

**RÔLE DES AUDIENCES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES  
OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC  
DÉCEMBRE 2023**

N° dossier Nom de l'opticien(ne)	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) et membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
27-22-460 Martin Chartrand, o.o.d. (Permis n°2399)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défaut d'appuyer toute mesure susceptible d'améliorer la qualité et la disponibilité des services professionnels</li> <li>- Entrave</li> </ul>	Josée Samson, o.o.d., syndique	<p>M<sup>e</sup> Lydia Milazzo, avocate, présidente</p> <p>Josée Laforest, opticienne d'ordonnances, membre</p> <p>Julie Castonguay, opticienne d'ordonnances, membre</p>	<p>P : M<sup>e</sup> Jean Lanctot, avocat et M<sup>e</sup> Marie- Hélène Lanctot, avocate</p> <p>I : M<sup>e</sup> Giuseppe Battista, avocat</p>	Audition sur culpabilité	19, 20 et 21 décembre 2023	9 h30	Audience à distance par visioconférence

Pour plus d'informations, prière de communiquer avec la secrétaire du Conseil de discipline, M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, au (514) 288-7542.